

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 26/2024 du 07 JUIN 2024**

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DEKRA POUR LE REPERAGE AMIANTE ET PLOMB AVANT REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE POLYVALENT**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023-09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Compte-tenu qu'il convient de réaliser un repérage amiante et plomb avant la réalisation des travaux de rénovation énergétique du complexe polyvalent,

Vu la proposition de la société DEKRA en date du 06 juin 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de prestations de services avec la société DEKRA de St Herblain pour la réalisation d'un repérage amiante et plomb avant la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'ensemble polyvalent. Le prix de la prestation s'élève à 2 290 € HT.

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 07 juin 2024

Fait à Mohon le 07 juin 2024  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance